



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant chef de chantier gros œuvre

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	1/38

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type.....	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	15
Fiche compétences transversales de l'emploi	31
Glossaire technique	33
Glossaire du REAC.....	35

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	3/38

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le Titre Professionnel « Assistant Chef de Chantier Gros Œuvre » tel que défini dans l'arrêté du 08 juin 2016 comprend quatre activités types configurées autour du phasage chronologique d'un chantier gros œuvre. Pour sa révision en 2019, le Titre Professionnel opte pour une configuration en trois activités types, articulées autour des fonctions attendues et exercées de l'assistant chef de chantier en cohérence avec les nécessités du marché du travail pour l'emploi visé.

Contexte de l'examen du titre professionnel

En effet, l'analyse du travail menée en 2018 met en évidence un besoin accru en coordination technique ainsi qu'une connaissance plus pointue des procédés constructifs. Ces besoins découlent des évolutions règlementaires et techniques dans le BTP, que sont la performance énergétique, l'industrialisation et la transition numérique. Les objectifs économiques (coût ; délai ; rationalisation des procédés constructifs) et la relation avec la maîtrise d'ouvrage de plus en plus prégnante se traduisent par un accroissement :

- de la qualité et de la sécurité sur les chantiers (management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement) ;
- de l'autonomie et du management décentralisé avec plus de polyvalence.

La maîtrise de chantier s'orienter vers du management de chantier, tant dans sa dimension organisationnelle que technique. Dès lors, l'assistant chef de chantier gros œuvre qui était jusqu'à présent vu comme un chef de chantier en devenir ou primo accédant à ce type d'emploi, est conforté dans un contour d'emploi à part entière.

A partir de ce constat, les compétences de l'emploi ont été regroupées en activités selon une approche par fonction, à savoir les fonctions techniques, organisationnelles et managériales. Ce type de structuration de l'emploi met en exergue les compétences et leur niveau de responsabilité notamment pour les compétences managériales. Elles deviennent constitutives de l'emploi d'assistant chef de chantier gros œuvre, ce que ne permettait pas une modélisation selon une approche de type « phasage du chantier ». Pourtant celle-ci trouve toute sa pertinence quand il s'agit de mettre en lumière les compétences techniques mises en œuvre.

Liste des activités

Ancien TP : Assistant chef de chantier gros oeuvre

Activités :

- Définir les besoins en main d'œuvre, matériaux et matériels pour réaliser le gros œuvre d'un bâtiment
- Préparer le démarrage des travaux gros œuvre sur un chantier de bâtiment
- Encadrer les travaux d'infrastructure gros œuvre d'un bâtiment
- Encadrer les travaux de superstructure gros œuvre d'un bâtiment

Nouveau TP : Assistant chef de chantier gros œuvre

Activités :

- Organiser les travaux du gros œuvre
- Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes
- Animer les équipes de production gros œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	5/38

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Organiser les travaux du gros œuvre	1	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
		2	Exploiter les plannings de travaux du chantier
		3	Réceptionner les approvisionnements du chantier
2	Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes	4	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre
		5	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
		6	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
3	Animer les équipes de production gros œuvre	7	Transmettre les consignes aux équipes
		8	Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	6/38

FICHE EMPLOI TYPE

Assistant chef de chantier gros œuvre

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le métier d'assistant chef de chantier gros œuvre s'articule autour de trois fonctions : la première technique, est orientée vers la réalisation d'ouvrage, la seconde organisationnelle, est axée sur la préparation et le suivi des travaux. A cet effet, il est susceptible d'utiliser l'outil BIM ou la maquette numérique. La troisième managériale, se centre sur la transmission des consignes et le rendu compte.

Dans ses fonctions techniques et d'organisation, l'assistant chef de chantier gros œuvre s'approprie l'ensemble des documents d'une opération de construction d'un bâtiment. Il décline le planning d'exécution en cycles, en zones de constructions et fait appliquer les modes opératoires du gros œuvre. Il implante les ouvrages du chantier et accompagne les équipes dans leur réalisation. Il assure les contrôles quantitatifs et qualitatifs.

L'assistant chef de chantier gros œuvre organise les livraisons de matériaux, prépare les aires de stockage et prévoit le traitement des déchets.

Dans ses fonctions managériales, l'assistant chef de chantier gros œuvre transmet les consignes aux équipes et rend compte de l'activité au chef de chantier. En s'appuyant sur directives fixées par son responsable il détaille l'organisation adoptée, fait appliquer les réglementations (sécurité, environnement...) et les procédures de qualité. Il anime le quart d'heure sécurité et dans le cadre d'une délégation, participe aux réunions techniques du chantier.

L'assistant chef de chantier exerce son métier sous la responsabilité du chef de chantier ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise.

Il exerce son activité dans les entreprises de construction bâtiment de moyenne et grande importance, sur des chantiers de gros œuvre en extérieur sur les zones de construction pour l'accompagnement des équipes et le suivi des travaux et dans le bureau de chantier pour la production écrite. Sa mission comporte des déplacements fréquents et peut impliquer un éloignement du domicile de plusieurs jours ou semaines. Les horaires réguliers peuvent être conditionnés par des impératifs techniques et de délais.

La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...) est requise.

Dans certaines organisations d'entreprise, l'exercice du métier d'assistant chef de chef de chantier gros œuvre nécessite la validation pour le travail en hauteur et une habilitation à l'environnement électrique.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprise de bâtiment gros œuvre.
- Entreprise de maçonnerie générale.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Assistant Chef de Chantier Gros Œuvre.
- Commis de chantier.
- Niveau C de la Convention Collective du Bâtiment ETAM.

Évolution professionnelle :

- Suivant la Convention Collective du Bâtiment ETAM : Niveau D, E;
- Chef de Chantier Gros Œuvre.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	7/38

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Organiser les travaux du gros œuvre

Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
Exploiter les plannings de travaux du chantier
Réceptionner les approvisionnements du chantier

2. Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes

Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre
Implanter et tracer les ouvrages du chantier
Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier

3. Animer les équipes de production gros œuvre

Transmettre les consignes aux équipes
Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier

Compétences transversales de l'emploi

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232p - Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros œuvre

Fiche(s) Rome de rattachement

F1202 Direction de chantier du BTP

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	8/38

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Organiser les travaux du gros œuvre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions de gestion et d'organisation, l'assistant chef de chantier gros œuvre exploite les informations du dossier de chantier ou de la maquette numérique, applique les plannings de travaux du chantier et réceptionne les approvisionnements du chantier.

Après s'être approprié l'ensemble des documents d'une opération de construction d'un bâtiment, l'assistant chef de chantier gros œuvre extrait les différentes informations nécessaires à la réalisation des travaux, il repère les pièces manquantes et celles qui nécessitent une recherche de renseignements complémentaires, afin de préparer les travaux de gros œuvre.

L'assistant chef de chantier gros œuvre décline le planning d'exécution en cycles, en zones de constructions ou en ouvrages. Il vérifie la cohérence et les quantités des matériels et de la main-d'œuvre. L'assistant chef de chantier gros œuvre prévoit les livraisons de matériaux après s'être assuré que les moyens de transport et de manutention soit appropriés. Il prépare les aires de stockage et leur accessibilité ainsi que le traitement des emballages et des déchets.

Cette activité s'exerce sous la responsabilité du chef de chantier ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Dans la phase de préparation, cette activité se réalise dans un bureau de chantier en s'appuyant sur les documents du dossier marché (pièces administratives, techniques, sécurité et les plans). Dans les phases d'exécution et de contrôle, cette activité s'exerce tout au long des travaux.

La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...) est requise.

Dans certaines organisations d'entreprise, superviser les travaux du gros œuvre nécessite la validation pour le travail en hauteur et une habilitation à l'environnement électrique.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
Exploiter les plannings de travaux du chantier
Réceptionner les approvisionnements du chantier

Compétences transversales de l'activité type

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	9/38

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions techniques, l'assistant chef de chantier gros œuvre applique les modes opératoires du gros œuvre, implante les ouvrages du chantier et assure les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier.

Après s'être approprié les modes opératoires élaborés par le chef de chantier, l'assistant chef de chantier gros œuvre met en œuvre les méthodes d'exécution en s'appuyant sur les modes opératoires en tenant compte des principes de l'éco construction et des contraintes environnementales. Il fait appliquer les règles de sécurité dans le respect de la bonne exécution des ouvrages et des délais.

A partir du dossier technique et éventuellement des bornes positionnées par le géomètre de la maîtrise d'ouvrage, l'assistant chef de chantier gros œuvre implante l'ensemble des ouvrages du gros œuvre.

L'assistant chef de chantier gros œuvre contrôler la qualité mise en œuvre, les quantités de ressources consommées (main-d'œuvre, matériel, matériaux), vérifie les résultats et informer, le cas échéant, le chef de chantier des incidents.

Cette activité s'exerce sous la responsabilité du Chef de Chantier ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule sur le chantier, en extérieur sur les zones de construction pour les contrôles et les vérifications visuelles des travaux et dans le bureau de chantier pour la production écrite. La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs...) est requise.

Dans certaines organisations d'entreprise, faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes nécessite la validation pour le travail en hauteur et une habilitation à l'environnement électrique.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre
Implanter et tracer les ouvrages du chantier
Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier

Compétences transversales de l'activité type

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	11/38

FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

Animer les équipes de production gros œuvre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans ses fonctions managériales, l'assistant chef de chantier gros œuvre transmet les consignes aux équipes et rend compte de l'activité des équipes au chef de chantier.

Lors des échanges en briefing de début de journée et à partir des plannings de travaux et des directives fixées par son responsable l'assistant chef de chantier gros œuvre diffuse les consignes d'exécution aux équipes et détaille l'organisation portée par l'entreprise. Il fait appliquer les réglementations (sécurité, environnement...) et les procédures de qualité. Il anime le quart d'heure sécurité.

L'assistant chef de chantier gros œuvre suit la quantité et la qualité des prestations réalisées et contrôle les approvisionnements. Il transmet à son responsable les bordereaux de livraison et les documents de suivi. Dans le cadre d'une délégation, il participe aux réunions techniques du chantier.

Cette activité s'exerce sur un chantier de gros œuvre, sous la responsabilité du Chef de Chantier ou suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule avec les chefs d'équipe, lors des échanges de début de journée ou avec l'ensemble des membres d'une équipe de l'entreprise lors du démarrage d'une action. La transmission d'informations au responsable se fait aussi bien oralement que par écrit à l'aide des outils informatiques.

La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs (maitrise d'œuvre, bureau d'étude technique, coordonnateurs, ..) est requise.

Dans certaines organisations d'entreprise, Animer les équipes de production gros œuvre nécessite la validation pour le travail en hauteur et une habilitation à l'environnement électrique.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Transmettre les consignes aux équipes
Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier

Compétences transversales de l'activité type

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	13/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

S'approprier l'ensemble des documents d'une opération de construction d'un bâtiment (pièces écrites et graphiques ou les éléments issus de la maquette numérique), en choisir les informations nécessaires à la réalisation des travaux, repérer les pièces manquantes et celles qui nécessitent une recherche de renseignements complémentaires, afin de préparer les travaux de gros œuvre (sécurité, installation de chantier, besoins en ressources).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, dans le bureau de chantier, sous le contrôle du conducteur de travaux ou, suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle débute dès la préparation du chantier et se poursuit tout au long des travaux.

Cette compétence s'appuie sur le dossier de chantier d'une opération de construction d'un bâtiment, généralement composé de plans d'architecte, de plans d'exécution, de descriptifs des travaux et de documents de cadrage et de coordination.

Critères de performance

Les éléments manquants dans les dossiers sont repérés.

Le repérage des points singuliers est exhaustif.

Le repérage de l'ossature du bâtiment est identifié.

Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.

Les nuisances particulières du chantier sont repérées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Identifier les principes d'éco construction.

Vérifier la cotation des divers plans d'exécution.

Identifier les points singuliers.

Exploiter la maquette numérique BIM.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Assurer le classement administratif des documents du chantier.

Gérer les registres obligatoires.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

Connaissance de la technologie du Bâtiment (techniques et méthodes d'exécution du gros œuvre).

Connaissance de la composition d'un dossier de chantier.

Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics, privés.

Connaissance des principes de l'installation d'un chantier de bâtiment à faibles nuisances.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	15/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Exploiter les plannings de travaux du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Décliner le planning d'exécution en cycles, en zones de constructions ou en ouvrages. Vérifier la cohérence des matériels et de la main-d'œuvre. Prévoir les livraisons de matériaux en anticipant les besoins afin de respecter les échéances. Proposer le cas échéant une adaptation du planning à l'évolution du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Dans la phase de préparation, cette compétence se réalise dans un bureau de chantier en s'appuyant sur les documents du dossier marché (pièces administratives, techniques, sécurité et les plans). Dans les phases d'exécution et de contrôle cette compétence, s'exerce tout au long des travaux, en accord avec le supérieur hiérarchique dans le respect du planning d'exécution.

Critères de performance

La déclinaison en cycles, en zones de constructions ou en ouvrages est conforme au planning d'exécution.
Les besoins de main-d'œuvre sont cohérents.
La courbe de main-d'œuvre présente un profil cohérent.
Le matériel est rationalisé.
Les besoins en moyens de levages sont identifiés.
Les livraisons sont planifiées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.
Identifier les points singuliers.
Déterminer une courbe de main-d'œuvre.
Anticiper les dates d'utilisation des matériels et matériaux.
Calculer les temps de saturation de la grue.
Prévoir les contrôles qualité.
Ajuster un planning (intégrer les aléas).
Exploiter la maquette numérique BIM.

Adopter une démarche méthodique, précise dans son organisation.

Confronter ses propres points de vue avec son responsable.
Solliciter les autres corps d'état du chantier, la sous-traitance et les fournisseurs.
Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Connaissance des principes de planification.
Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.
Connaissance de la composition d'un dossier de chantier.
Connaissance de la technologie du Bâtiment (techniques et méthodes d'exécution du gros œuvre).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	17/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Réceptionner les approvisionnements du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Vérifier les quantités de matériaux et de matériels à mettre en œuvre et s'assurer que les moyens de transport et de manutention sont appropriés. Préparer la réception, les aires de stockage et le traitement des déchets, vérifier l'accessibilité. Contrôler la conformité de la livraison par rapport à la commande et classer les bordereaux de livraison.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur un chantier de construction gros œuvre, tout au long des travaux dans les phases d'exécution, sous le contrôle du chef de chantier en faisant collaborer les équipes de production.

Critères de performance

Les quantités de matériaux et de matériels sont vérifiées.
Les moyens de transport, de manutention et de levage sont appropriés.
Les aires de stockage sont anticipées et accessibles.
Le traitement des emballages et des déchets est prévu.
La conformité des livraisons est contrôlée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser les moyens de communication mis à sa disposition (téléphone, internet...).
Utiliser les outils bureautiques (intranet, tableur, logiciel de gestion du matériel).
Faire stocker dans les conditions de bonnes sauvegardes.
Calculer des quantités d'ouvrages.
Calculer des quantités de matériaux.
Établir l'état des stocks.
Exploiter la maquette numérique BIM.

Appliquer les procédures de livraisons et de stockage du chantier.
Appliquer la procédure de traitement des déchets.
Vérifier les besoins de main-d'œuvre.

Animer les réceptions.
Passer une commande.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.
Connaissance des procédures internes à l'entreprise.
Connaissance des matériaux traditionnels du gros œuvre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	19/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des documents d'ordonnancement et des croquis de détails, s'approprier les modes opératoires élaborés par le chef de chantier et mettre en œuvre les méthodes d'exécution correspondantes afin de garantir la sécurité et la bonne exécution des ouvrages dans les délais.

Accompagner l'intervention des équipes du gros œuvre, en tenant compte des principes de l'éco construction et des objectifs environnementaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dans le bureau de chantier avec le chef de chantier pour l'appropriation des documents (modes opératoires, plannings, bons de commandes, tableaux de bord matériel, matériaux, main-d'œuvre) et sur le chantier pour le déploiement avec les chefs d'équipe gros œuvre.

La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier, et divers intervenants extérieurs est souvent requise.

Critères de performance

Les étapes des modes opératoires sont intégrées.

L'emploi du matériel est rationnel et optimisé (rotation matériel).

Les problèmes techniques et les points singuliers sont identifiés.

Les croquis de détails sont exploitables.

Les mesures de sécurité (individuelles et collectives) sont prises en compte.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser un calepinage.

Exploiter une fiche technique.

Exploiter une fiche de données de sécurité.

Appliquer les règles du DTU.

Adopte une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Avoir une capacité d'analyse et de synthèse.

Prendre des décisions de manière concertée.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux traditionnels du gros œuvre.

Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux performants dans le domaine de l'éco construction.

Connaissance du matériel nécessaire à la mise en œuvre.

Connaissance de la méthode d'établissement d'un mode opératoire.

Connaissance des règles de base du dessin technique du bâtiment.

Connaissance des caractéristiques du matériel nécessaire pour la mise en œuvre.

Connaissance des principes généraux de la technologie du gros œuvre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	21/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Implanter et tracer les ouvrages du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique et éventuellement des bornes positionnées par le Géomètre de la Maîtrise d'Ouvrage, procéder à l'implantation générale du chantier. Calculer les coordonnées, implanter les ouvrages du gros œuvre et tracer les repères utiles à la réalisation des ouvrages (points, alignements, niveaux, tracés) en respectant les règles de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en extérieur sur le chantier de bâtiment gros œuvre en utilisant le niveau de chantier, le théodolite et le matériel de traçage pour matérialiser les ouvrages.

Certaines implantations de parties d'ouvrages amènent à traiter avec les personnes du voisinage du chantier (propriétaires ou locataires riverains), et d'autres intervenants (géomètres, mairies, subdivisions de l'Équipement...).

Critères de performance

L'ouvrage est correctement positionné en planimétrie.

Les niveaux déterminés sont conformes aux indications des plans.

Les relevés de niveaux correspondent aux dénivelés calculés.

Les coordonnées permettent de positionner les ouvrages.

Les points de contrôle sont identifiés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Maîtriser les calculs professionnels : bases de la trigonométrie, géométrie, nivellement et algèbre.

Utiliser les appareils de mesures et relevés : laser, théodolite, niveau de chantier et équerre optique.

Extraire des plans topographiques, d'architecte et d'exécution les informations nécessaires aux implantations.

Effectuer les contrôles d'alignements, d'aplombs de niveaux et d'équerrage.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Contrôler l'application des consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Sécuriser et protéger les implantations.

Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation.

Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Expliquer et faire appliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

Connaissance des différents types de plans (situation, masse).

Connaissance des règles de base du dessin technique du bâtiment.

Connaissance des tolérances admissibles dans le bâtiment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	23/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En conformité avec le PGC et le PPSPS, vérifier en continu les dispositifs de sécurité, le respect de l'environnement et les règles de chantier à faibles nuisances.

Renseigner les rapports périodiques de suivi des travaux (quantités de ressources consommées) et vérifier les écarts. Rédiger les fiches de contrôles qualité en concordance avec les prescriptions techniques définies dans les plans et le CCTP. Informer sa hiérarchie afin de proposer des actions correctives en cas de non-conformité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce, sous l'autorité du conducteur de travaux ou, suivant l'organisation de l'entreprise, du chef d'entreprise. Elle se déroule sur le chantier pour les vérifications visuelles et dans le bureau de chantier pour la production écrite. La collaboration avec les équipes des autres entreprises, les fournisseurs, le coordonnateur de sécurité, le voisinage du chantier et divers intervenants extérieurs est souvent requise.

Critères de performance

Les dispositifs de sécurité sont conformes.

Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.

Les documents de suivi permettent de vérifier, la consommation des heures et des matériaux alloués aux tâches, ainsi que l'utilisation du matériel.

Les données sont pertinentes et exploitables.

Les non-conformités sont identifiées et décrites avec un vocabulaire technique adapté.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Calculer des quantités d'ouvrage

Savoir utiliser les moyens de communication mis à sa disposition (téléphone, internet...).

Renseigner un rapport de chantier.

Suivre l'intervention des équipes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Utiliser les outils de suivi de chantier propres à l'entreprise.

Réaliser des relevés d'exécution.

Rendre compte de l'avancement oralement.

Rendre compte de l'avancement par écrit.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques.

Expliquer et faire appliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Contrôler l'application des consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques.

Exploiter la maquette numérique BIM.

Communiquer avec les équipes et avec son supérieur hiérarchique.

Gérer les registres obligatoires.

Assurer le classement administratif des documents du chantier.

Faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.

Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux traditionnels du gros œuvre.

Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux performants dans le domaine de l'éco construction.

Connaissance des règles d'hygiène, de santé et de sécurité relatives aux chantiers de bâtiment.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	25/38

Connaissance des tolérances dimensionnelles admises dans le bâtiment.
Connaissance des procédures internes à l'entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	26/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Transmettre les consignes aux équipes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des méthodes constructives retenues, des plannings de travaux et des directives fixées par le responsable, diffuser les consignes d'exécution et s'assurer de leur compréhension. Animer des réunions d'information ou de transmissions de savoirs faire techniques. Détailler l'organisation portée par l'entreprise en expliquant les actions et les rôles de chacun afin d'impliquer les équipes dans un objectif commun. Faire appliquer les réglementations (sécurité, environnement...) et les procédures qualité. Animer le quart d'heure sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre sur un chantier de gros œuvre, avec les chefs d'équipe, lors des échanges en briefing de début de journée.

Elle est mise en œuvre avec l'ensemble des membres d'une équipe de l'entreprise ou d'une entreprise intervenant sur le chantier lors du démarrage d'une action, d'une tâche.

Critères de performance

Les consignes respectent les méthodes constructives retenues.

Les instructions respectent les plannings de travaux.

L'organisation détaillée est décrite en cohérence avec la chronologie des travaux.

L'organisation détaillée intègre les techniques de mise en œuvre.

Le rôle de chacun est identifié dans l'organisation proposée.

Des réunions d'information sont organisées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser et prendre en considération les attentes et demandes de ses interlocuteurs (implicites et explicites).

Rédiger des documents techniques (mémo, rapport, compte-rendu, note descriptive...).

Utiliser les technologies de communication (internet, mails, outils et plateforme de communication).

Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Instaurer un climat de confiance et de neutralité.

Faire preuve de loyauté envers l'entreprise et les équipes, porter la culture de l'entreprise.

Impulser et entretenir la motivation des équipes.

Fédérer le collectif autour des principes de l'éco construction.

Faire adhérer les chefs d'équipes et les ouvriers professionnels à la démarche qualité.

Intégrer un nouvel embauché.

Organiser et animer les réunions avec les chefs d'équipes et les ouvriers professionnels.

Adopter une posture d'écoute et de bienveillance.

Gérer les conflits et les relations interpersonnelles dans une équipe gros œuvre.

Prendre la parole devant un groupe.

Connaissances des fondamentaux des techniques de communication orale et écrite.

Connaissance des différents acteurs, leurs missions, leurs obligations.

Connaissances de base sur les modes de fonctionnement individuels et collectifs.

Connaissances de base de la convention collective des ouvriers et des ETAM du bâtiment.

Connaissances élémentaires de la réglementation en vigueur en matière de sécurité sur les chantiers.

Connaissance de la structure de l'entreprise et de son organisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	27/38

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suivre et transmettre au responsable du chantier tous documents contractuels relatifs à la production et à la qualité des prestations réalisées. Faire état de l'avancement de la planification et de la production des équipes. Participer dans le cadre d'une délégation, aux réunions techniques du chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur un chantier de gros œuvre, sous le contrôle du responsable. Elle est mise en œuvre aussi bien à l'oral qu'à l'écrit et à l'aide des outils informatiques. Via le suivi de l'activité des équipes, cette compétence contribue à la gestion financière du chantier.

Critères de performance

L'ensemble des documents contractuels relatifs aux prestations réalisées est transmis au responsable du chantier.

L'état d'avancement des plannings est relevé quotidiennement.

Les explications formulées à l'oral sont synthétiques et précises.

Le cadre d'intervention des réunions techniques est préparé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rédiger des documents techniques (compte-rendu, note...).

Réaliser les % d'avancement.

Etablir des ratios de main-d'œuvre.

Etablir les relevés des ouvrages réalisés mensuellement.

Etablir l'état mensuel des stocks.

Utiliser les outils bureautiques (intranet, tableur, logiciel de gestion du matériel).

Utiliser les technologies de communication (internet, mails, outils et plateforme de communication).

Vérifier les estimations des budgets "main-d'œuvre".

Proposer les mesures qui limitent les consommations d'eau et d'énergie pour la réalisation de l'ouvrage.

Renseigner les rapports d'activité journalière.

Rassembler et transmettre au responsable de chantier les bordereaux de livraison.

Exploiter la maquette numérique BIM.

Faire preuve de rigueur et d'organisation dans l'action de communication (respect des contenus, du timing, de l'ordre du jour...).

Faire preuve de loyauté, d'intégrité et de fiabilité dans les valeurs et intérêts de l'entreprise.

Prendre la parole devant un groupe.

Ecouter et reformuler les demandes.

Analyser et prendre en considération les attentes et demandes (implicites et explicites) de ses interlocuteurs.

Faire preuve d'adaptabilité et d'aisance relationnelle.

Adopter une attitude bienveillante.

Gérer ses émotions et démontrer une maîtrise de soi.

Appréhender les limites de sa délégation.

Connaissances de base des types de communication adaptés à son interlocuteur (institutionnelle, médias, technique...).

Connaissances des fondamentaux des techniques de communication orale et écrite.

Connaissance des différents acteurs, leurs missions, leurs obligations.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	29/38

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Rechercher sur Internet des informations concernant les produits et la réglementation. Renseigner des formulaires. Utiliser la messagerie pour communiquer avec sa hiérarchie, les fournisseurs et les autres intervenants du chantier. Utiliser les fonctions courantes des logiciels bureautiques (traitement de texte et tableur). Exploiter la maquette numérique BIM. Travailler avec les applicatifs de l'entreprise (commandes, suivi de production...).

Exploiter, sur PC ou tablette, des documents tels que plans, notices et dossiers techniques.

Critères de performance

Les informations recueillies sont pertinentes.

Les outils numériques sont utilisés à bon escient.

Les applicatifs de l'entreprise (commandes, suivi de production...) sont identifiés.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des directives et des guides de prévention, appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de la protection de la santé au travail pour réaliser en toute sécurité les travaux qui sont confiés aux équipes. Mettre en œuvre les moyens permettant de limiter les risques liés aux interventions des équipes.

Identifier, sur site ou au travers de tout document approprié, la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Critères de performance

Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail sont respectées.

Les risques liés aux interventions sont évalués et les moyens de prévention mis en place.

Les équipements individuels et collectifs de protection sont adaptés aux tâches.

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dimension environnementale

- Faire appliquer l'écogestion sur les installations pour limiter les consommations d'eau et d'énergie du site.
- Faire respecter le site et son environnement immédiat en faisant stocker les produits polluants dans des zones spécialement adaptées.
- Faire mettre en œuvre des matériaux à faible impact environnemental en privilégiant des matériaux à l'origine certifiée.

Dimension économique

- Contrôler et réguler les consommations d'eau et d'énergie du chantier afin d'éviter les gaspillages.
- Assurer un suivi qualitatif des travaux de manière à ce que le bâtiment obtienne des résultats énergétiques conformes à ceux prévus contractuellement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	31/38

Dimension sociale

- Réaliser un chantier à faibles nuisances pour le voisinage en adoptant des horaires de travail compatible avec l'activité du secteur.
- Faciliter les conditions de travail des ouvriers sur le chantier en limitant la pénibilité du travail et en maintenant un esprit d'équipe.

En s'appuyant sur les règles régissant les chantiers à faibles nuisances, installer un chantier à faibles nuisances sonores et visuelles en mettant des dispositifs adaptés. Appliquer et faire appliquer les règles de tri sélectif des déchets du chantier mises en place par l'entreprise.

Critères de performance

Les contraintes du chantier sont prises en compte.

Les dispositifs sont adaptés.

La procédure du tri sélectif des déchets est respectée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	32/38

Glossaire technique

BIM

Building Information Modeling : Le BIM est une suite de processus et de méthodes de travail utilisés tout au long de la conception, de la construction et de l'exploitation d'un bâtiment, autour d'une ou plusieurs maquettes numériques modélisées en 3D.

CCAP

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières est un document contractuel rédigé par l'acheteur dans le cadre notamment d'un marché public, dont il fait partie des pièces constitutives.

CCTP

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le cahier des clauses techniques particulières est un document contractuel qui rassemble les clauses techniques d'un marché public. Il est rédigé par la maîtrise d'œuvre études et fait partie des pièces constitutives du marché public.

Interfaces techniques

Travailler ensemble

Dialogue, compréhension, échange d'informations, ordonnancement des tâches, ouverture vers les autres métiers sont les clefs de la réussite dans le bâtiment.

Maquette numérique

La maquette numérique est une représentation graphique en trois dimensions d'un projet de construction intégrant une base de données indiquant les propriétés des ouvrages.

PGC

Plan général de coordination (PGC)

Le plan général de coordination est un document, imposé par la réglementation française, qui définit l'ensemble des mesures qui doivent être mises en œuvre pour prévenir les risques sur certains chantiers

PPSPS

Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)

Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé est réalisé par les entreprises travaillant sur un chantier. Le PPSPS est remis au Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (Coordonnateur SPS).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	33/38

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	35/38

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ACCGO	REAC	TP-00281	09	15/03/2019	15/11/2018	36/38

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."





REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant chef de chantier gros œuvre

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Assistant chef de chantier gros œuvre

Sigle du titre professionnel : ACCGO

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 232p - Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros oeuvre

Code(s) ROME : F1202

Formacode : 22294, 22395, 22354

Date de l'arrêté : 11/02/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 02/03/2019

Date d'effet de l'arrêté : 16/07/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- d) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	3/26

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) *Du livret d'évaluation au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.*

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) *Du titre professionnel obtenu.*
- b) *D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).*
- c) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
- d) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
- e) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.*

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	4/26

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ACCGO

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Exploiter les plannings de travaux du chantier Réceptionner les approvisionnements du chantier Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier	07 h 00 min	Cette mise en situation comprend deux phases. A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment : 1 ^{re} phase, durée 02h00 : Le candidat s'approprie le dossier du projet de réalisation, 2 ^{de} phase, durée 05h00 : Le candidat répond par écrits aux questions portant sur le dossier du projet de réalisation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Exploiter les plannings de travaux du chantier Réceptionner les approvisionnements du chantier Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre Implanter et tracer les ouvrages du chantier Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Transmettre les consignes aux équipes Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier	00 h 30 min	Cet entretien est réalisé après la mise en situation professionnelle, il comprend deux phases. Dans un premier temps le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle. Dans un second temps, le candidat répond aux questions du jury en matière d'animation d'équipes de production. Pour évaluer les compétences liées à " Animer les équipes de production gros œuvre ", le jury interroge le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 50 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	5/26

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique.

Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	6/26

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Organiser les travaux du gros œuvre					
Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux	<p>Les éléments manquants dans les dossiers sont repérés.</p> <p>Le repérage des points singuliers est exhaustif.</p> <p>Le repérage de l'ossature du bâtiment est identifié.</p> <p>Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération.</p> <p>Les nuisances particulières du chantier sont repérées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploiter les plannings de travaux du chantier	<p>La déclinaison en cycles, en zones de constructions ou en ouvrages est conforme au planning d'exécution.</p> <p>Les besoins de main-d'œuvre sont cohérents.</p> <p>La courbe de main-d'œuvre présente un profil cohérent.</p> <p>Le matériel est rationalisé.</p> <p>Les besoins en moyens de levages sont identifiés.</p> <p>Les livraisons sont planifiées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réceptionner les approvisionnements du chantier	<p>Les quantités de matériaux et de matériels sont vérifiées.</p> <p>Les moyens de transport, de manutention et de levage sont appropriés.</p> <p>Les aires de stockage sont anticipées et accessibles.</p> <p>Le traitement des emballages et des déchets est prévu.</p> <p>La conformité des livraisons est contrôlée.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes					
Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre	<p>Les étapes des modes opératoires sont intégrées.</p> <p>L'emploi du matériel est rationnel et optimisé (rotation matériel).</p> <p>Les problèmes techniques et les points singuliers sont identifiés.</p> <p>Les croquis de détails sont exploitables.</p> <p>Les mesures de sécurité (individuelles et collectives) sont prises en compte.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	7/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Implanter et tracer les ouvrages du chantier	L'ouvrage est correctement positionné en planimétrie. Les niveaux déterminés sont conformes aux indications des plans. Les relevés de niveaux correspondent aux dénivelés calculés. Les coordonnées permettent de positionner les ouvrages. Les points de contrôle sont identifiés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier	Les dispositifs de sécurité sont conformes. Les mesures environnementales exigées par le maître d'ouvrage sont prises en considération. Les documents de suivi permettent de vérifier, la consommation des heures et des matériaux alloués aux tâches, ainsi que l'utilisation du matériel. Les données sont pertinentes et exploitables. Les non-conformités sont identifiées et décrites avec un vocabulaire technique adapté.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer les équipes de production gros œuvre					
Transmettre les consignes aux équipes	Les consignes respectent les méthodes constructives retenues. Les instructions respectent les plannings de travaux. L'organisation détaillée est décrite en cohérence avec la chronologie des travaux. L'organisation détaillée intègre les techniques de mise en œuvre. Le rôle de chacun est identifié dans l'organisation proposée. Des réunions d'information sont organisées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier	L'ensemble des documents contractuels relatifs aux prestations réalisées est transmis au responsable du chantier. L'état d'avancement des plannings est relevé quotidiennement. Les explications formulées à l'oral sont synthétiques et précises. Le cadre d'intervention des réunions techniques est préparé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans Objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	8/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux
	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre
	Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier
	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre
	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
	Réceptionner les approvisionnements du chantier
	Transmettre les consignes aux équipes
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Implanter et tracer les ouvrages du chantier
	Réceptionner les approvisionnements du chantier
	Transmettre les consignes aux équipes

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ACCGO

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien technique et l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	9/26



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Assistant chef de chantier gros œuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	11/26

CCP

Organiser les travaux du gros œuvre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Réceptionner les approvisionnements du chantier Exploiter les plannings de travaux du chantier	04 h 00 min	A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 4h00 pour répondre par écrit aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Extraire du dossier de chantier les informations nécessaires à la réalisation des travaux Réceptionner les approvisionnements du chantier Exploiter les plannings de travaux du chantier	00 h 15 min	Le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 15 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique.
Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultanément.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	13/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Organiser les travaux du gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	14/26

CCP

Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier	03 h 15 min	A partir d'un dossier comprenant les éléments d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 03h15 pour répondre par écrit aux questions portant sur une ou des étude(s) de cas.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Faire appliquer les modes opératoires du gros œuvre Assurer les contrôles quantitatifs et qualitatifs de la production du chantier Implanter et tracer les ouvrages du chantier	00 h 15 min	Le candidat argumente oralement en répondant au jury sur des points ciblés de sa production issue de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée avant l'entretien technique.
Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	15/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant l'entretien.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	16/26

CCP

Animer les équipes de production gros œuvre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Rendre compte de l'activité des équipes au chef de chantier Transmettre les consignes aux équipes	00 h 30 min	Pour évaluer les compétences liées à "Animer les équipes de production gros œuvre", le jury échange avec le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	17/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Animer les équipes de production gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant la mise en situation professionnelle

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	18/26

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Assistant chef de chantier gros œuvre

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle(s) suffisamment éclairée(s) et équipée(s) de tables et chaises permettant le travail individuel des candidats	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table, trois chaises et d'un tableau papier.	Local assurant la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Ce local est équipé d'un tableau papier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	19/26

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Table de travail suffisamment grande pour y déplier des plans de format A3 et accueillir un poste informatique, et une chaise.	1	Sans objet.
Outils / Outillages	1	Fournitures scolaires comprenant une calculatrice, un triple décimètre, une gomme et un ensemble de crayons de couleur.	1	Sans objet
	1	Tableau mural type «Véléda» de 2 m ² environ avec feutres couleur et effaceur, ou tableau papier.	1	Sans objet.
Équipements	1	Micro-ordinateur équipé des logiciels Word et Excel, vérifié en bon état de fonctionnement, vidé de tout fichier de travail et déconnecté du réseau interne ou externe.	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	20/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Assistant chef de chantier gros œuvre est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Assistant chef de chantier gros œuvre Arrêté du 08/06/2016		Assistant chef de chantier gros œuvre Arrêté du 11/02/2019	
CCP	Définir les besoins en main d'œuvre, matériaux et matériels pour réaliser le gros œuvre d'un bâtiment	CCP	Organiser les travaux du gros œuvre
CCP	Préparer le démarrage des travaux gros œuvre sur un chantier de bâtiment		
CCP	Encadrer les travaux d'infrastructure gros œuvre d'un bâtiment	CCP	Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes
CCP	Encadrer les travaux de superstructure gros œuvre d'un bâtiment		
CCP	Encadrer les travaux d'infrastructure gros œuvre d'un bâtiment	CCP	Animer les équipes de production gros œuvre
CCP	Encadrer les travaux de superstructure gros œuvre d'un bâtiment		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ACCGO	RE	TP-00281	09	02/03/2019	24/10/2018	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

